

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugy : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), YM. DAHOUI, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, JM. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, JC. CONTINI, JC. ZEISSER,

Mandataires : P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPELLIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, MJ. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,

Délibération n°2017/003847

Rapport n°1.2.2 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Transfert des compétences eau et assainissement - Créations de poste auprès de la direction eau et assainissement

Actualisation de la liste des emplois permanents - Transfert des compétences eau et assainissement - Créations de poste auprès de la direction eau et assainissement

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budgets annexes Eau et Assainissement

Résumé :

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à l'agglomération, le nouveau service en charge de ces compétences sera constitué autour de l'actuel département eau et assainissement de la ville de Besançon dont les 118 agents seront transférés à l'agglomération. Compte-tenu de l'extension du périmètre d'intervention, il est proposé la modification de la Liste des Emplois Permanents et la création de 29 postes dont 4 seront réservés aux agents de deux syndicats qui seront dissous (Syteau et SIAC). Ces évolutions organisationnelles n'ont pas d'impact sur les projections du prix de l'eau à hauteur de 3,30 €/m³ déjà présentées au 1^{er} semestre 2018.

I. Contexte

Le transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement à la communauté d'agglomération a été adopté au conseil communautaire du 26 juin 2017. Sous réserve de la validation par la majorité qualifiée des communes avant le 6 octobre 2017, ce transfert engendrera le transfert des agents en charge de ces compétences dans les syndicats ou communes de l'agglomération. A ce titre, 118 postes de la ville sont transférés et 1 poste de technicien travaux avait été créé à la CAGB par anticipation pour notamment permettre de palier le départ d'un agent du SIAC. Pour permettre la gestion de ces compétences sur le nouveau périmètre, il est proposé la création de 29 postes dont 4 seront réservés aux agents des deux syndicats disposant de personnel et dissous à l'occasion de ce transfert.

II. Enjeux et besoins

Le nouveau service interviendra pour représenter l'autorité organisatrice (suivi du patrimoine, définition et suivi de la programmation de l'investissement, contrôle des exploitants,...) sur l'ensemble du périmètre - sauf, en matière d'eau potable, sur le périmètre des syndicats maintenus au moins temporairement dont ceux du Val de l'Ognon et de la Haute-Loue - et interviendra aussi en matière d'exploitation sur 16 communes en eau et 48 en assainissement. Les délégataires, qui interviennent actuellement sur les autres communes, poursuivront leurs contrats jusqu'à leurs termes. Le choix du mode de gestion à l'issue de ces contrats appartiendra à la communauté d'agglomération qui pourra décider un retour en régie sur le périmètre concerné ou l'engagement d'une consultation pour une nouvelle gestion déléguée.

Le nouveau service s'appuiera sur l'actuel département de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Besançon qui évoluera cependant pour permettre la prise en compte des spécificités liées à ce nouveau périmètre et notamment le rôle d'autorité organisatrice qu'il convient de mieux structurer, et qui, par ailleurs, sera renforcé pour prendre en compte l'extension de son périmètre. La nouvelle organisation a été présentée le 13 octobre 2017 au Comité Technique.

Les postes créés correspondent à des prestations réalisées actuellement par :

- des agents communaux travaillant en partie pour l'eau et l'assainissement,
- des élus communaux et syndicaux,
- des entreprises qui réalisaient des prestations de diverses natures (dépannage électromécanique, recherche de fuite, petit terrassement...).

Par ailleurs, une partie de l'activité générée sera la conséquence d'une harmonisation du niveau de service (instruction des volets eau et assainissement des permis de construire, contrôle de conformité, astreinte, facturation et moyens de paiement...).

Certaines communes ont souhaité que le travail technique réalisé par les agents communaux soit poursuivi. Cela sera formalisé par un conventionnement qui précisera le montant reversé à la commune pour les missions qui leur sont confiées.

Enfin certaines prestations continueront à être partiellement externalisées (ex : hydrocurage, pour lequel le parc d'hydrocureurs ne sera pas augmenté, relève de compteurs).

A l'avenir, le périmètre d'intervention du nouveau service est susceptible d'évoluer en fonction des décisions du conseil communautaire quant :

- au maintien de l'agglomération dans les syndicats persistants à la date du transfert (décision à intervenir au 1^{er} semestre 2018),
- au mode de gestion retenu à l'issue des fins de contrats de délégation en cours.

III. Evolution envisagée

Dans la perspective du transfert de compétence Eau et Assainissement décidé par le Conseil de Communauté du 26 juin 2017, il convient de créer les postes correspondants afin de permettre le transfert des personnels liés à cette compétence au 1^{er} janvier 2018.

Les agents du Département Eau et Assainissement sont transférés à la CAGB après avis du Comité Technique Ville et CAGB (le 10 octobre 2017). Ce transfert porte sur 118 postes rémunérés sur les Budgets Annexes Eau et Assainissement :

S'agissant de la filière administrative :

- 6 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- 5 postes relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

S'agissant de la filière technique :

- 58 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- 16 postes relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise,
- 21 postes relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- 10 postes relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs en chef.

En vue du transfert au 1^{er} janvier 2018, il est par ailleurs nécessaire de créer 29 postes à temps complet dans les effectifs permanents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont :

Nombre de postes	Fonction	Catégorie	Filière	Cadre d'emploi
1	Chef de service	A	Technique	Ingénieurs territoriaux
1	Responsable de secteur	A	Technique	Ingénieurs territoriaux
2	Technicien spécialisé	B	Technique	Techniciens territoriaux
3	Chargé de gestion	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux
1	Concepteur projeteur	B	Technique	Techniciens territoriaux
2	Plombier – fontainier	C	Technique	Adjointes techniques
1	Agent d'exploitation	C	Technique	Adjointes techniques
5	Egoutier	C	Technique	Adjointes techniques
1	Laborantin	C	Technique	Adjointes techniques
1	Chef d'équipe	C	Technique	Agents de maîtrise
5	Agent de traitement des eaux	C	Technique	Adjointes techniques
4	Adjoint de gestion administrative	C	Administrative	Adjointes administratifs
2	Contrôleur de conformité	C	Technique	Agents de maîtrise

Les recrutements sur ces postes sont conditionnés à l'effectivité du transfert de compétences.

Il est précisé que ces évolutions organisationnelles n'ont pas d'impact sur les projections du prix de l'eau à hauteur de 3,30 €/m³ déjà présentées au 1^{er} semestre 2018.

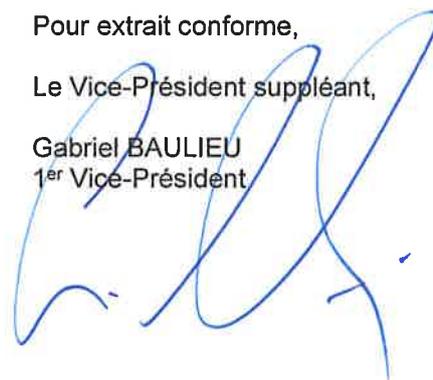
A la majorité, 7 contre et 18 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création des 118 postes du Département Eau et Assainissement transférés de la Ville de Besançon au Grand Besançon,
- le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux concernés par le transfert,
- la création de 29 postes dans le cadre de l'extension du périmètre,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de ces évolutions.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 94

Contre : 7

Abstentions : 18

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 NOV. 2017



Contrôle de légalité